



## Droits et devoirs de l'apprenti(e)

- 
- Etre salarié de l'entreprise et recevoir un salaire pendant toute la durée du contrat;
  - Avoir un statut de salarié :
    - Période d'essai (45 jours effectifs en entreprise en apprentissage);
    - Protection sociale (inscription au régime général);
    - Congés payés (5 semaines en entreprise, à voir avec l'employeur);
  - Disposer d'une carte Etudiant des métiers;
  - Bénéficiaire d'un double suivi (formation et entreprise);
  - Bénéficiaire des indemnités du Pôle Emploi, à la fin de votre contrat;

# Les devoirs de l'apprenti(e)

---

- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et de l'établissement de formation ;
- Être assidu en formation et passer les examens ;
- Travailler pour son employeur en effectuant les tâches qui lui sont confiées ;
- Transmettre les justificatifs d'absences ;
- Arriver à l'heure à l'entreprise ;
- Prendre soin de lui-même et de ses collègues en fonction des instructions reçues ;